

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 février 2015

NOUVELLE ORGANISATION TERRITORIALE DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 2529)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL882

présenté par
M. Dussopt, rapporteur

ARTICLE 15

Rédiger ainsi cet alinéa:

"L'arrêté portant projet de modification de périmètre dresse la liste des communes intéressées."

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision rédactionnelle et portant suppression d'une disposition inutile, toutes les communes pouvant faire l'objet d'un projet de périmètre.